

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

TERRE VALSERHÔNE

35 rue de la Poste – Châtillon en Michaille - 01200 VALSERHÔNE

☎ : 04 50 48 19 78 - Courriel : info@terrevalserhone.fr

Délibération n°25-DC098

Conseil Communautaire du 25 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq septembre, le Conseil communautaire, légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle des fêtes de la commune de Plagne, sous l'autorité de Monsieur Patrick PERREARD, Président.

Présents :

BILLIAT :

CHAMPFROMIER : Jacques VIALON

CHANAY : Lucie JOUHAUD

CONFORT : Raphaël CASTIGLIA

GIRON :

INJOUX-GENISSIAT : Denis MOSSAZ - Joël PRUDHOMME

MONTANGES :

PLAGNE : Philippe DINOCHEAU

SAINT-GERMAIN-DE-JOUX : Gilles THOMASSET

SURJOUX - LHOPITAL : Frédéric MALFAIT

VALSERHÔNE : Régis PETIT - Isabelle DE OLIVEIRA - Jean-Pierre FILLION – Patrick PERREARD - Gilles ZAMMIT - Annick DUCROZET - Serge RONZON – Mourad BELLAMMOU - Sandra LAURENT-SEGUI - Catherine BRUN - Sacha KOSANOVIC - Sebahat BULUT - Christiane RIGUTTO

VILLES : Guy SUSINI

Absents : Jean-Marc BEAUQUIS - Antoine MUNOZ - Daniel BRIQUE - Florian MOINE - Christophe MARQUET - Pierre CHARPY - Anthony GENNARO

Pouvoirs : Gilles FAVRE à Jacques VIALON - Elisabeth JEAMBENOIT à Lucie JOUHAUD - Sophie SELLIER à Joël PRUDHOMME - Patricia VERDET à Denis MOSSAZ - Katia DATTERO à Patrick PERREARD - Marie-Françoise GONNET à Jean-Pierre FILLION - Benjamin VIBERT à Régis PETIT - Marielle BERGERET à Christiane RIGUTTO

Présents : 22

Pouvoirs : 8

Votants : 30

Date de la convocation : 18 septembre 2025

Accusé de réception en préfecture
001-240100891-20250925-25-DC098-BF
Date de télétransmission : 06/10/2025
Date de réception préfecture : 06/10/2025

Secrétaire de séance : Catherine BRUN

Nature de l'acte : 5. Institutions et vie politique – 5.7 Intercommunalité

Objet : Approbation de la décision Modificative n°01 – Budget annexe Déchets ménagers

Madame Catherine BRUN, Vice-Présidente déléguée, rappelle que le Budget Primitif du Budget annexe Déchets ménagers a été voté en séance du conseil communautaire du 27 mars 2025.

Elle ajoute qu'il convient d'ajuster le Budget Primitif du Budget annexe Déchets ménagers 2025 en adoptant une Décision Modificative n°01 pour ajouter des crédits manquants aux chapitres 042 et 040 afin de passer la totalité des écritures de reprises de subventions 2025 :

SECTION FONCTIONNEMENT	Diminut° sur crédits déjà alloués			Augmentation des crédits		
	Compte	Opérat	Montant	Compte	Opérat	Montant
CHAP 70 - AUTRES PRESTATIONS SERVICES	706888		1 280,00			
CHAP 042 - COMPLEMENT DOTATIONS 2025				777		1 280,00
Fonctionnement recettes			1 280,00			1 280,00
	Solde RF		-			

SECTION D INVESTISSEMENT	Diminut° sur crédits déjà alloué			Augmentation des crédits		
	Compte	Opérat	Montant	Compte	Opérat	Montant
CHAP23 - TRAVAUX EN COURS	2315		1 280,00			
CHAP 040 - COMPLEMENT DOTATIONS 2025				13911		1 280,00
Investissement dépenses			1 280,00			1 280,00
	Solde DI		-			

Elle invite en conséquence les conseillers communautaires à bien vouloir se prononcer.

Le Conseil communautaire,

Après avoir entendu l'exposé la Vice-Présidente déléguée,

VU la délibération n°25-DC046 du Conseil communautaire en date du 27 mars 2025 approuvant le budget primitif 2025 du Budget annexe déchets ménagers,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE

- **D'APPROUVER** la décision modificative n° 01 - Budget annexe déchets ménagers 2025 telle que présentée ci-dessus.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente déléguée à prendre tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susvisés.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Le Président de la Communauté de Communes Terre
Valserhône certifie le caractère exécutoire du
présent acte transmis en Sous-Préfecture de Nantua,
le :

Publié le :

La présente délibération pourra faire l'objet d'un
recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à
compter de sa publication.

La secrétaire de séance,
Catherine BRUN

Le Président,
Patrick PERRÉARD



Accusé de réception en préfecture
001-240100891-20250925-25-DC098-BF
Date de télétransmission : 06/10/2025
Date de réception préfecture : 06/10/2025

